

Cette conférence vient clore un projet de SOS Villages d'Enfants International, mené en partenariat avec le Conseil de l'Europe, Eurochild et soutenu par l'Union européenne.

Ce projet s'appuie sur la conviction qu'une **approche par les droits de l'enfant, favorisant leur participation, enrichit les pratiques professionnelles** et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement dans le champ de la protection de l'enfance.

Ce projet européen s'est concrétisé par la création d'un **module de formation** et la **formation de plus de 900 professionnels dans les 8 pays partenaires**. En France, il est coordonné par SOS Villages d'Enfants et la CNAPE et bénéficie du soutien du Défenseur des droits. Les formations ont été réalisées en partenariat avec le CNFPT-INSET d'Angers.

Fort de l'expérience acquise avec ce projet et de l'expertise d'acteurs internationaux, cette conférence portera un regard renouvelé sur la mise en œuvre effective des droits de l'enfant accueilli. Elle **alliera paroles d'experts, de jeunes concernés, de décideurs, de praticiens, de formateurs de France et d'Europe**. Elle ouvrira sur des perspectives pour ancrer durablement le respect et la promotion des droits de l'enfant au cœur des pratiques professionnelles, des cursus de formation et des politiques publiques.

A destination des professionnels de terrain, cadres et directeurs des associations et institutions publiques de l'enfance, cette conférence leur permettra de rencontrer leurs homologues et acteurs du projet européen.

# SAVE THE DATE <sup>(1)</sup>

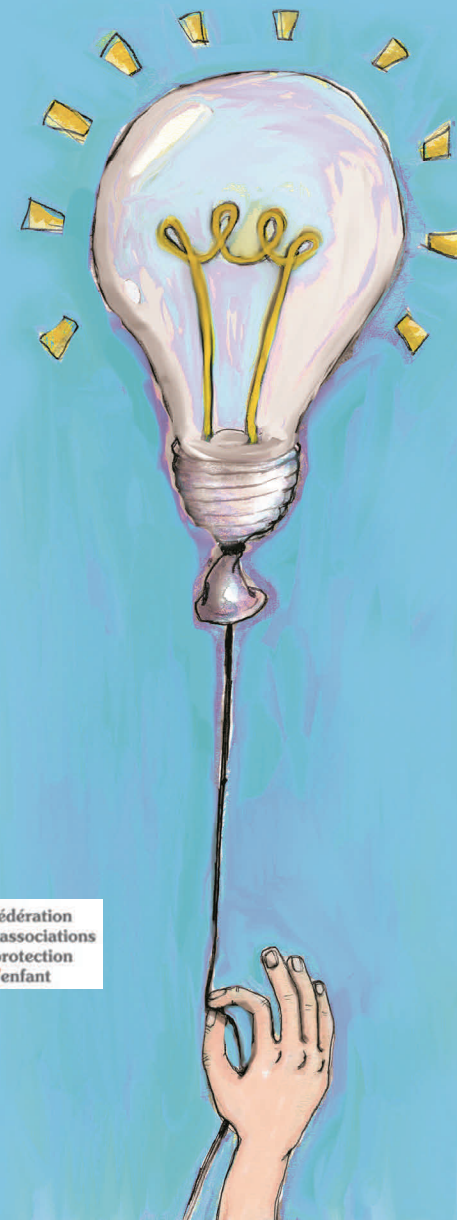
## LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN PROTECTION DE L'ENFANCE : *De la parole aux actes !*

*Une conférence européenne  
sur le renforcement des compétences des professionnels  
pour une meilleure qualité de l'accompagnement des enfants*

Le 8 NOVEMBRE 2016

à PARIS

Organisée sous le haut patronage de **Madame Laurence Rossignol,**  
Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes



*Ce projet est cofinancé par le programme Droits fondamentaux & Citoyenneté de l'Union européenne.  
Le contenu relève de la seule responsabilité de SOS Villages d'Enfants International et ne peut aucunement être considéré  
comme reflétant le point de vue de la Commission européenne.*



(1) Notez la date